



“BÂTIR ENSEMBLE”

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-MONTMINY
PROVINCE DE QUÉBEC**

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière tenue le mardi 04 juin 2024, à 19h30, au Complexe municipal du 309 de la 4^{ème} Avenue, à Saint-Paul-de-Montminy.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Messieurs Guy Boivin, Christian Nadeau, Éric Tanguay, Jean-François Mayrand et madame Marie-Hélène Pilote sous la présidence de monsieur le maire, Alain Talbot.

ÉTAIT AUSSI PRÉSENTE : Madame Claudette Aubé, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

ÉTAIT ABSENT : Monsieur Serge-A Lavoie.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire souhaite la bienvenue et constatant le quorum, déclare la séance ouverte à 19h30.

2024-06-04-01 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-François Mayrand

APPUYÉ PAR : monsieur Éric Tanguay

ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions sur le fonctionnement
4. Adoption des procès-verbaux :
 - 4.1 Séance régulière du 08 mai 2024
 - 4.2 Séance extraordinaire du 27 mai 2024
5. Lecture et approbation des comptes
6. Correspondance
7. Administratif
 - 7.1 Adoption du second projet du *Règlement 2024-02* modifiant la grille des usages du *Règlement de zonage 02-90*
 - 7.2 Modification de la résolution *2024-05-08-10* autorisation de l'achat d'une gratte et son financement
8. Incendie et sécurité
9. Travaux publics
 - 9.1 Asphalte
 - 9.2 Nivelage
 - 9.3 Facture WSP ponceau du Rang 1
 - 9.4 Renouvellement du contrat de déneigement pour Rang Rolette Ouest
10. Eau potable
 - 10.1 Suivi des travaux remplacement de la conduite d'eau potable Route 216 Est
 - 10.2 Mandat d'assistance par WSP
 - 10.3 Balancement hydraulique : demande ajustement des honoraires par CIMA +
 - 10.4 Bris d'eau

- 10.5 Drainage
- 11. Eaux usées
- 12. Loisirs
 - 12.1 Suivi de la préparation du Terrain de jeux
 - 12.2 Course de démolition
 - 12.4 Feu de la Saint-Jean
- 13. Plan d'action
 - 13.1 Présentation des comités
 - Communication :
Proposition de placement médias pour l'été et l'automne 2024
 - Embellissement :
Suivi des affiches qui seront remplacées aux entrées de la municipalité
 - Développement résidentiel
 - Animation du Parc du 150^{ème}
- 14. Résolutions diverses
 - 14.1 Achat des fenêtres
 - 14.2 Achat d'un conteneur
 - 14.3 Publication Album des finissants – Journal l'Oie Blanche
 - 14.4 Demande pour signatures – Coalition de l'est pour un lien inter-rives
 - 14.5 Nomination d'un représentant municipal au sein du groupe de travail sur le dossier éolien mis sur pied par Kruger Énergie
 - 14.6 Appui pour la formation d'un groupe de travail – dossier éolien de Saint-Paul-de-Montminy
- 15. Varia
 - 15.1 Suivi des dossiers de nuisances et/ou plaintes
 - 15.2 Ouverture du Skate Park
- 16. Période de questions
- 17. Levée de la séance

3. Période de questions sur le fonctionnement

Monsieur Talbot, maire, mentionne aux citoyens présents les procédures de fonctionnement de la réunion du conseil municipal.

4. Adoption des procès-verbaux :

2024-06-04-02 SÉANCE RÉGULIÈRE DU 08 MAI 2024

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Guy Boivin

APPUYÉ PAR : madame Marie-Hélène Pilote

ET RÉSOLU :

D'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 08 mai 2024 tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2024-06-04-03 SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 MAI 2024

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Nadeau

APPUYÉ PAR : monsieur Jean-François Mayrand

ET RÉSOLU :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 mai 2024 tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2024-06-04-04 LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE la liste des chèques a été détaillée devant l'assistance;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Éric Tanguay

APPUYÉ PAR : monsieur Guy Boivin
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de ces comptes au total de 137,338.66\$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

Je, Claudette Aubé, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites à la résolution **2024-06-04-04**.

Claudette Aubé
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

6. Correspondance

Aucune correspondance.

7. Administratif

2024-06-04-05 ADOPTION DU SECOND PROJET DU RÈGLEMENT 2024-02 MODIFIANT LA GRILLE DES USAGES DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 02-90

CONSIDÉRANT QU' un projet de 8 logements souhaiterait s'implanter dans la zone CcM.6;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'urbanisme de la municipalité souhaite permettre la création d'une diversité de logements susceptibles de répondre aux besoins des habitants;

CONSIDÉRANT QUE les zones CcM.5, CcM.6, CcM.7, CcM.8 sont situées à l'intersection des routes 216 et 283 et qu'il s'agit d'un secteur présentant une plus grande densité de bâtiments;

CONSIDÉRANT QU' en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme L.R.Q., c.A-19.1, la Municipalité peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été donné à une séance de ce conseil tenue le 8 mai 2024;

CONSIDÉRANT QU' une consultation publique s'est tenue le 30 mai 2024;

CONSIDÉRANT QU' une copie du présent règlement a également été remise à tous les membres du conseil deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu;

CONSIDÉRANT QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnées;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Guy Boivin
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-François Mayrand
ET RÉSOLU :

QUE le second projet de règlement intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LA GRILLE DES USAGES DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 02-90 » soit adopté et qu'il décrète ce qui suit :

CHAPITRE 1 **DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES ET INTERPRÉTATIVES**

ARTICLE **TITRE ET NUMÉRO DU RÈGLEMENT**
1.1

Le règlement numéro 2024-02 porte le titre de «RÈGLEMENT MODIFIANT LA GRILLE DES USAGES DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 02-90».

ARTICLE 1.2 PRÉAMBULE ET ANNEXES

Le préambule et les annexes du présent règlement en font partie intégrante.

ARTICLE 1.3 OBJET DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour but de modifier le règlement de zonage numéro 02-90 afin de permettre, pour les zones CcM.5, CcM.6, CcM.7 et CcM.8, les usages «4 logements», «4 à 6 logements», «6 à 8 logements», «9 logements et plus», dans les usages du bâtiment principal.

ARTICLE 1.4 TERRITOIRE D'APPLICATION

Le présent règlement s'applique sur l'ensemble du territoire sous juridiction de la Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy.

CHAPITRE 2

MODIFICATION APPORTÉE À LA GRILLE DES USAGES DU RÈGLEMENT DE ZONAGE No 02-90

ARTICLE 2.1 MODIFICATION À L'ARTICLE 4.6 : DÉFINITION DES TYPES D'USAGES IDENTIFIÉS DANS LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS - USAGES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

La grille des usages permis, à laquelle réfère l'article 4.6 du règlement de zonage 02-9, est modifiée en ajoutant dans les usages du bâtiment principal pour les zones CcM.5, CcM.6, CcM.7 et CcM.8, les usages «4 logements», «4 à 6 logements», «6 à 8 logements», «9 logements et plus» tel qu'ils sont définis aux articles 4.6.1.6, 4.6.1.7, 4.6.1.8 et 4.6.1.9 dudit règlement de zonage; le tout étant illustré au document joint au présent règlement et identifié «Annexe A».

**CHAPITRE 3
DISPOSITIONS FINALES**

ARTICLE 3.1 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1).

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2024-06-04-06 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2024-05-08-10 AUTORISATION DE L'ACHAT D'UNE GRATTE ET SON FINANCEMENT

CONSIDÉRANT QU' une gratte a été achetée au coût de 25 754.40 \$ (taxes incluses);

CONSIDÉRANT QU' il est requis d'effectuer un financement pour cet achat;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dispose de solde disponible sur son règlement 2023-05;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Éric Tanguay

APPUYÉ PAR : madame Marie-Hélène Pilote

ET RÉSOLU :

-De demander à la Caisse Desjardins de la MRC de Montmagny et à Desjardins Entreprises, un nouveau financement de 100 000 \$ en lien avec le Règlement 2023-05 tout en consolidant le prêt PR3 de 40 000 \$ déjà utilisé pour l'achat du camion comblant ainsi l'autorisation du Ministère;

-De laisser le prêt PR2 de 150 000 \$ en prêt séparé qui a été utilisé pour les dépenses de la patinoire;

-De confirmer que la Municipalité comprend qu'elle ne pourra plus bénéficier des sommes obtenues de ces deux financements soit le 40 000 \$ pour le camion et le 150 000 \$ pour la patinoire qui sont parties intégrantes du règlement 2023-05 qui avait été autorisé pour un total de 250 000 \$ le 10 novembre 2023;

-De demander à la Caisse Desjardins de la MRC de Montmagny et à Desjardins Entreprises un versement de 20 000 \$ sur le solde disponible du Règlement 2023-05;

-De prendre les dispositions pour rembourser ce financement sur une période de trois (3) ans;

-D'autoriser le maire, monsieur Alain Talbot, et la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents requis.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

8. Incendie et sécurité

Aucun point.

9. Travaux publics

2024-06-04-07 ASPHALTE

CONSIDÉRANT les demandes de prix faites pour la fourniture et la mise en place d'asphalte;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Éric Tanguay

APPUYÉ PAR : monsieur Jean-François Mayrand

ET RÉSOLU :

D'accepter la proposition budgétaire présentée par Les Entreprises JR Morin inc pour la fourniture d'asphalte pour du rapiéçage mécanisé et du rapiéçage manuel tel que soumis le 10 avril 2024.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

9.2 Nivelage

Le nivelage sera fait dès que possible.

2024-06-04-08 FACTURE WSP PONCEAU RANG UN

Le ponceau étant dangereux, son accès est barré. Cependant, les citoyens peuvent circuler de part et d'autre par la Route 283 et la Route Gaudreau. Les étapes à venir : une firme d'ingénieurs doit faire diverses études pour préciser les travaux requis, leur coût puis demander des soumissions pour faire ces réparations.

CONSIDÉRANT QUE la firme WSP Canada inc a débuté les analyses requises pour la réfection du ponceau du Rang UN;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Nadeau;

APPUYÉ PAR : monsieur Guy Boivin;

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture numéro 20108649 au montant de 6 231.65 \$ (taxes incluses) présentée par la firme WSP canada inc pour l'étude hydraulique et des études préliminaires dans le dossier de réfection du ponceau du Rang UN.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2024-06-04-09 RENOUELEMENT CONTRAT DE DÉNEIGEMENT POUR RANG ROLETTE OUEST

CONSIDÉRANT QUE G.J.M. Coulombe inc pouvait prolonger son contrat de déneigement du Rang de Rolette Ouest pour la saison 2024-2025 aux mêmes conditions que la saison 2022-2023;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jocelyn Coulombe, représentant de G.J.M. Coulombe inc, a avisé la Municipalité de son intention de prolonger son contrat de déneigement du Rang de Rolette Ouest pour la saison 2024-2025 aux mêmes conditions que celles de la saison 2022-2023;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-François Mayrand

APPUYÉ PAR : monsieur Éric Tanguay

ET RÉSOLU :

D'accepter de prolonger le contrat de G.J.M. Coulombe inc pour le déneigement du Rang de Rolette Ouest pour la saison 2024-2025 aux mêmes conditions que celles de la saison 2022-2023.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

10. Eau potable

10.1 Suivi des travaux remplacement de la conduite d'eau potable Route 216 Est

Monsieur le maire commente les travaux de remplacement de la conduite d'eau potable en bordure de la Route 216 Est. Les travaux débiteront après les vacances de la construction.

2024-06-04-10 MANDAT D'ASSISTANCE PAR WSP

CONSIDÉRANT QU' il est requis de donner un mandat d'assistance technique pour compléter le projet de réfection de la conduite d'aqueduc en bordure de la Route 216 Est;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Guy Boivin

APPUYÉ PAR : monsieur Éric Tanguay

ET RÉSOLU :

D'accorder un mandat d'assistance technique à WSP Canada inc selon un budget de 2 750\$ soit une banque de 4 heures par semaine pour 6 semaines le tout selon l'offre du 13 mai 2024 déposée par monsieur Guillaume Chatigny pour WSP Canada inc.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2024-06-04-11 BALANCEMENT HYDRAULIQUE : DEMANDE AJUSTEMENT DES HONORAIRES PAR CIMA +

CONSIDÉRANT QUE lors des étapes d'analyses, CIMA+ ont dû faire des ajustements aux demandes de la Municipalité amenant des activités supplémentaires qui n'étaient pas prévues lors de l'offre de service du départ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité demande des analyses et scénarios additionnels en regard de la Route 216 et de 8^{ème} Avenue;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PORPOSÉ PAR : monsieur Jean-François Mayrand

APPUYÉ PAR : madame Marie-Hélène Pilote

ET RÉSOLU :

-D'accepter l'ajustement de 4 000 \$ d'honoraires pour analyses supplémentaires déjà faites et s'ajoutant au mandat initial accordé à CIMA+ pour produire le rapport du balancement hydraulique de son réseau d'aqueduc;

-D'accepter la demande d'honoraires supplémentaires de 6 000 \$ pour les nouvelles demandes d'analyses en lien avec le nouveau développement domiciliaire sur la Route 216 Est ainsi que sur la 8^{ème} Avenue.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

10.4 Bris d'eau

Le bris d'eau localisé à l'intersection des routes 216 et 283 a été réparé.

10.5 Drainage

Le drainage des bornes-fontaines sera effectué mercredi et les citoyens seront avisés.

11. Eaux usées

Aucun point.

12. Loisirs

12.1 Suivi de la préparation du Terrain de jeux

Les jeunes qui ne sont pas encore inscrits peuvent encore le faire en contactant le bureau municipal ou par le lien internet.

12.2 Course de démolition

La Course de démolition se tiendra le 22 juin 2024 et toute la population est invitée. Si les bandes de la patinoire ne sont pas encore installées, il faudra s'assurer que l'accès à la base de ciment de la patinoire soit bloqué. Il faudra également enlever le tas de gravier qui diminue l'espace de stationnement.

12.3 Feu de la St-Jean

Le feu de la St-Jean sera le 23 juin 2024, invitation est également faite à venir festoyer.

13. Plan d'action avenir et développement / Planification stratégique

13.1 SUIVI DES COMITÉS :

- Communication :

2024-06-04-12 PROPOSITION DE PLACEMENTS MÉDIAS POUR L'ÉTÉ ET L'AUTOMNE 2024

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité d'établir la notoriété de son village visant à renforcer son développement domiciliaire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède 4 terrains à vendre sur la Route 216 et qui sont disponibles pour son développement domiciliaire;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Guy Boivin

APPUYÉ PAR : madame Marie-Hélène Pilote

ET RÉSOLU :

D'accepter la proposition de placements médias pour l'été et l'automne 2024, au coût estimé à 4 899 \$ de :

- Publier dans le Journal L'Oie Blanche un placement publicitaire sur deux semaines;
- Publier sur le Facebook de la Municipalité des placements publicitaires sur quatre semaines;
- Développer un nouveau visuel attractif de la Municipalité;
- Revoir le contenu de la page d'accueil de la Municipalité pour mettre en valeur les attraits de la Municipalité

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

- Embellissement :

Les quatre nouvelles affiches qui remplaceront celles des entrées de la Municipalité nous seront livrées le 15 juin et installées ultérieurement.

- Développement résidentiel :

L'offre d'incitatifs est à travailler. Rappel qu'il y a quatre terrains disponibles pour nouvelles résidences, pour des personnes qui veulent venir s'établir à Saint-Paul.

- Animation du Parc du 150^{ème} :

Pas de développement pour les activités d'animation. Le pavillon qui est en bois aurait besoin d'un traitement. Le pavé du pavillon est aussi à travailler.

14. Résolutions diverses

2024-06-04-13 ACHAT DES FENÊTRES

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière du PRABAM était disponible pour des achats et travaux spécifiques effectués au plus tard le 31 mai 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a effectué l'achat de fenêtres et portes pour installation future;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-François Mayrand

APPUYÉ PAR : monsieur Guy Boivin

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement des fenêtres et portes achetées de Lorendo au coût de 55 881.61 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2024-06-04-14 ACHAT D'UN CONTENEUR

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Éric Tanguay

APPUYÉ PAR : monsieur Christian Nadeau

ET RÉSOLU :

D'entériner l'achat d'un conteneur de Gervais Roy inc au coût de 5 800 \$ (taxes en sus).

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2024-06-04-15 PUBLICATION ALBUM DES FINISSANTS – JOURNAL L'OIE BLANCHE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Nadeau

APPUYÉ PAR : monsieur Éric Tanguay

ET RÉSOLU :

De participer au cahier spécial du Journal L'Oie Blanche pour les finissants des écoles secondaires du territoire pour un montant de 110 \$.

ADOPTÉE à la majorité des conseillers présents, monsieur Guy Boivin s'étant abstenu.

2024-06-04-16 DEMANDE POUR SIGNATURES – COALITION DE L'EST POUR UN LIEN INTER-RIVES

CONSIDÉRANT la nécessité d'établir un nouveau lien reliant la rive nord et la rive sud du fleuve Saint-Laurent, à l'est de Québec;

CONSIDÉRANT QUE le dossier du transport dans la capitale concerne des acteurs qui vont au-delà de la Communauté métropolitaine de Québec;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités de la région de Chaudière-Appalaches et de l'Est du Québec constituent une part intégrante de la zone d'influence de la Capitale-Nationale et devraient participer activement aux discussions sur le développement des transports et de la mobilité dans la région;

CONSIDÉRANT QUE la Caisse de dépôt et placement du Québec déposera bientôt ses conclusions sur un réseau de transport structurant pour la région de Québec;

CONSIDÉRANT QU' il est crucial pour les organisations municipales de l'Est du Québec d'accéder à des infrastructures de transport structurantes afin de favoriser le développement économique et le tourisme;

CONSIDÉRANT l'importance du transport de marchandises dans le développement économique de la région et de tout le Québec;

CONSIDÉRANT l'état vétuste des infrastructures interrives entre la région de Québec et Chaudière-Appalaches et les risques qu'elles représentent pour la stabilité économique de la région de Québec et de l'Est du Québec;

CONSIDÉRANT le besoin d'assurer des itinéraires sûrs et rapides pour les services d'urgence afin de garantir la sécurité des citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT QU' un lien interrives à l'est contribuerait à une meilleure structuration de l'offre du transport collectif sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle Coalition de l'Est pour un lien interrives vise à regrouper autant des MRC, des municipalités locales que des entreprises, des organisations ou des associations;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Guy Boivin

APPUYÉ PAR : madame Marie-Hélène Pilote

ET RÉSOLU :

De demander au gouvernement du Québec :

-De soumettre et présenter une ou plusieurs options pour la création d'un lien routier interrives à l'est de Québec;

-De transmettre la présente résolution au premier ministre du Québec, à la ministre des Transports et de la Mobilité durable ainsi qu'aux représentants du gouvernement dans la région;

-De transmettre la présente résolution aux représentants de la Coalition de l'Est pour un lien interrives.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2024-06-04-17 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL AU SEIN DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE DOSSIER ÉOLIEN MIS SUR PIED PAR KRUGER ÉNERGIE

Considérant qu'à la demande de certains citoyens, Kruger Énergie est à mettre sur pied un groupe de travail dont le mandat sera de passer en revue le plan d'implantation proposé pour le projet éolien de Saint-Paul et d'évaluer si des améliorations sont possibles au bénéfice de toutes les parties concernées tout en tenant compte des nombreuses contraintes afférentes à ce projet;

Considérant qu'il est requis que la Municipalité désigne un représentant pour participer à ce groupe de travail;

En conséquence

Il est proposé par madame Marie-Hélène Pilote

Appuyé par monsieur Éric Tanguay

Et résolu

Que monsieur Jean-François Mayrand soit désigné par la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy pour la représenter dans le cadre du groupe de travail mis sur pied par Kruger Énergie et dont le mandat sera de passer en revue le plan d'implantation proposé pour le projet éolien de Saint-Paul et d'évaluer si des améliorations sont possibles au bénéfice de toutes les parties concernées tout en tenant compte des nombreuses contraintes afférentes à ce projet.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2024-06-04-18 APPUI POUR LA FORMATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL – DOSSIER ÉOLIEN DE SAINT-PAUL-DE-MONTMINY

Considérant le projet de construction d'un parc éolien sur le territoire de Saint-Paul-de-Montminy par Kruger Énergie et accepté par Hydro-Québec;

Considérant que Kruger Énergie a déjà tenu des rencontres d'informations dont la dernière le 22 mai dernier;

Considérant que des citoyens ou groupes de citoyens ont demandé la tenue d'un groupe de travail visant à évaluer les possibilités de bonifier la construction du parc éolien planifié par Kruger Énergie;

Considérant la résolution de la MRC de Montmagny demandant à Kruger de former un groupe de travail restreint formé de représentants municipaux et de la MRC, de Kruger et de citoyens ayant des préoccupations face au projet éolien de Saint-Paul-de-Montminy;

En conséquence

Il est proposé par monsieur Guy Boivin

Appuyé par madame Marie-Hélène Pilote

Et résolu

-Que la Municipalité appuie la résolution de la MRC de Montmagny demandant à Kruger de former un groupe de travail restreint formé de représentants municipaux et de la MRC, de Kruger et de citoyens ayant des préoccupations face au projet éolien de Saint-Paul-de-Montminy;

-Que la Municipalité recommande à Kruger qu'en plus des représentants municipaux et de la MRC, seuls les citoyens ayant une propriété à Saint-Paul-de-Montminy puissent faire partie de ce groupe de travail restreint.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

15. Varia ouvert

15.1 Suivi des dossiers de nuisance et/ou de plaintes

Beaucoup de plaintes ont été reçues et des suivis effectués. Il y a des améliorations de certaines situations. Pour dossier en cours, la Municipalité avait obtenu un jugement le 12 mars 2024 puis il y a eu rétractation du jugement le 28 mars 2024. Le dossier est maintenant entre les mains de la Cour et est donc en attente du retour de la Cour. Suite à la réception de plaintes, il y a traitement à l'interne avant d'être confié aux instances juridiques

15.2 Ouverture du Skate Park

Ouvert depuis le 01 juin dernier à toute la population incluant les personnes des paroisses avoisinantes pour se rassembler. Une toilette chimique a été installée. La couverture d'assurance sera vérifiée.

16. Période de questions

Aucune question.

2024-06-04-19 LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT les points de l'ordre du jour étant épuisés;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-François Mayrand

APPUYÉ PAR : monsieur Éric Tanguay

ET RÉSOLU : et résolu

De lever à séance à 20h15.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

Alain Talbot, maire

*Je, Alain Talbot, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'Article 142(2) du Code municipal.

Claudette Aubé, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

*Je, Claudette Aubé, déclare que ce procès-verbal représente fidèlement actes et délibération du conseil municipal lors de la réunion tenue le 4 juin 2024.

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil tenue le 02 juillet 2024.